

Lacan Quotidien



Théologie de l'esclavage sexuel des femmes dans l'État Islamique

L'inconscient, c'est la politique, la chronique de Réginald Blanchet

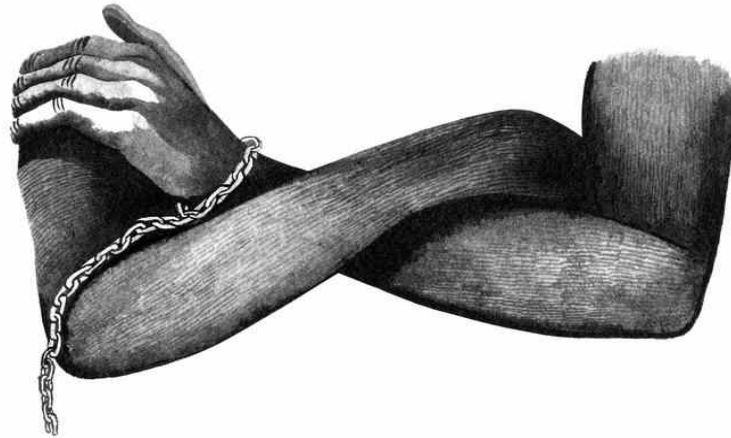
Dès l'instauration du califat, le 28 juin 2014, l'État Islamique (EI) s'est employé à mettre en œuvre vigoureusement le projet de société dont il entend être porteur (1). Au centre de l'appareil d'État et de son administration opère la police des mœurs chargée de faire respecter, le plus souvent de façon coercitive au moyen d'exactions et de cruautés, les règles morales qui doivent s'appliquer à la population de 10 millions d'hommes et de femmes placée sous sa juridiction. Celle-ci est sommée de vivre selon les prescriptions de la *charia* dans l'interprétation rigoriste extrême qu'en donnent les légistes et théologiens de l'organisation djihadiste.



L'un des chapitres essentiels de la *charia* djihadiste concerne la réglementation des relations sexuelles et, plus avant, le statut des femmes. Est ainsi rétabli l'esclavage des femmes capturées dans la guerre menée contre les mécréants et apostats des territoires et populations conquis de Syrie et d'Irak. C'est ainsi qu'après la prise d'assaut de la ville de Sinjar en Irak au

mois d'août 2014, furent enlevées quelques 5000 femmes Yézidiées, dont environ 3000 étaient encore un an plus tard maintenues en captivité par Daech (2). Ces femmes ont été asservies au service domestique et sexuel des combattants djihadistes qui en ont fait l'acquisition comme esclaves.

La politique de la réduction en esclavage des femmes a été théorisée moyennant la lecture littéraliste que fait Daech (3) du Coran, des textes de la Tradition (*hadiths*) et par la remise en vigueur des pratiques en usage du temps du Prophète. Elle est régentée par le Bureau des recherches et des avis juridiques (*fatwas*) qui définit le licite et l'illicite en matière d'asservissement des captives dans un précis en vingt-sept questions réponses, des bonnes pratiques concernant l'esclavage des femmes (4). Le commerce des esclaves y est réglementé dans le détail (nombre licite d'esclaves par musulman, tarifs compte tenu de l'âge, de la virginité, etc.) et tout une administration de gestion des captives fonctionne (achat, vente, distribution, importation, exportation, etc.).



La conversion forcée, le triomphe d'Allah

En comparaison des actes de violence sexuelle perpétrés en temps de guerre et dans les entreprises génocidaires qui ont eu lieu dans la dernière décennie du siècle passé en Bosnie ou au Rwanda notamment, l'usage sexuel sous contrainte des femmes réduites à l'état d'esclaves par les djihadistes présente sa spécificité. Le viol des femmes et les violences sexuelles exercées sur elles revêtent en effet un caractère religieux qui leur donne un relief particulier. À ce titre, la conversion forcée des femmes esclaves domestiques figure en première place. Elle présente deux caractéristiques : elle est obtenue sous la torture et il s'agit d'une conversion de pure forme. En effet, ce qui compte pour le maître, c'est que son esclave abjure sa foi en ses divinités païennes ou en son Dieu si elle est chrétienne ou juive. Cela se résume au fait qu'elle consente à réciter la *shahada*, la profession de foi musulmane : « Il n'y a de dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète ». On notera le formalisme du procédé : il consiste dans la déclaration verbale du parjure. De façon plus essentielle, ce qui est obtenu par la torture de la femme, c'est le fait qu'elle trahit la fidélité à ses propres convictions, qu'elle les abdique pour mettre fin aux sévices qu'elle subit. Dès lors, elle n'est plus qu'un corps souffrant aspirant à la cessation de la douleur qui lui est infligée. Ce que le procédé de la conversion forcée obtient, c'est l'état d'asservissement de fait de l'être vaincu par la douleur.

Peu importe par conséquent que ladite conversion soit sincère ou non, à la vérité victimes et bourreaux savent parfaitement à quoi s'en tenir sur ce point, il suffit que les premières plient, que le corps endolori l'emporte sur la conviction de la conscience, que la lettre de la prière seulement déclamée, sinon ânonnée, la lettre morte de la *shahada* triomphe. Se trouvent noués de la sorte le corps douloureux de la victime et la lettre morte exigée d'elle par le bourreau. Ce qui les noue entre eux, c'est la Loi de l'asservissement à laquelle l'un et l'autre doivent payer le tribut exigé d'eux. L'extorsion de la profession de foi est la première condition que pose l'asservissement religieux. L'imam djihadiste Omar ne pourra contraindre Jinan à la fornication, ne la forcera pas au service sexuel à moins de cette extorsion (5).

Dans le processus d'extorsion de l'aveu confessionnel, ce qu'il s'agit d'obtenir en somme c'est un *signe* : le signe tangible, visible, matériel, *corporel*, de l'asservissement dans le réel de la mécréante à la Loi, soit la manifestation du triomphe de celle-ci. Cette Loi, et c'est ce que la torture infligée au nom de l'islam entend démontrer *in vivo*, ne saurait admettre d'autre dieu qu'Allah et tolérer d'autre affiliation religieuse que l'islamisme djihadiste non plus que l'indifférence en matière de religion.

Mais à qui donc s'adresse un tel signe d'assujettissement ? On relèvera que le signe d'asservissement exigé de l'esclave impie concerne également son bourreau et maître. Car rien n'empêcherait qu'il se livre à l'exploitation sexuelle de la marchandise acquise selon les prescriptions de la Loi si ce n'est précisément qu'à lui aussi s'impose l'obligation de faire allégeance à une loi supérieure qui a précellence sur ses droits légitimes de propriétaire. S'il n'est pas question qu'il se satisfasse le premier, c'est parce qu'il lui revient de donner satisfaction en priorité au Législateur lui-même. La Loi révélée, la *charia*, est l'émanation de rien autre que sa volonté absolue et insondable de Créateur du monde et de Commandeur des vivants. Mohamad, en sa qualité d'esclave exemplaire soumis à Allah, montre la voie à suivre (*sunna*) au croyant. Il convient par conséquent pour le maître et bourreau de faire droit à la préséance divine en lui marquant l'hommage qui lui est dû en s'employant à obtenir de la captive le signe manifeste de son asservissement au commandement divin. Alors, mais alors seulement, l'asservi au seul dieu qui soit Dieu sera autorisé à prélever la satisfaction sexuelle qui lui revient de l'esclave dont il est le maître et qui ne saurait être le sien à moins d'être premièrement l'esclave d'Allah.



Le viol, acte saint

À l'acte de servitude (*ibadat*) envers Allah que constitue la prière (6) extorquée de la femme captive correspond la prière du combattant djihadiste au moment de prélever sa jouissance sexuelle sur le corps de ses esclaves. Le fait n'a pas manqué d'interloquer les victimes elles-mêmes : comment se pouvait-il en effet qu'une abomination telle que le viol soit accompagnée, avant et après, de l'invocation du saint nom de Dieu ? Les propos recueillis de la bouche des

djihadistes et ceux rapportés par les témoignages des femmes Yézidies sont concordants. Ils montrent que le viol perpétré dans les conditions d'asservissement religieux que l'on a dites est un *acte saint*. Il « rapproche de Dieu », dit un combattant ; c'est « une prière à Dieu », dit l'autre ; « il fait plaisir à Dieu », soutient encore un autre ; « il le satisfait », concluent-ils à l'unisson (7).

Pour jauger la satisfaction divine, le témoignage qui clôt l'enquête de Rukmini Callimachi est éloquent : que l'esclave domestique de 12 ans que le djihadiste saoudien possède présente des saignements et une terrible infection génitale, qu'elle dégage une odeur pestilentielle, ne le dissuade pas pour autant d'en faire usage sexuel ; lorsqu'une autre esclave de la maison l'alerte sur le fait que la jeune fille est malade et qu'après tout elle n'est qu'une enfant, le djihadiste lui rétorque froidement « qu'avoir des rapports sexuels avec elle, cela fait plaisir à Dieu ». Il se pourrait bien qu'ici on tienne un ressort essentiel de la modalité d'acte sexuel pratiqué par les tenants de l'islamisme djihadiste. L'acte sexuel, pratiqué dans ces conditions d'asservissement religieux, est saint et la jouissance qui y est attachée est sainte. Qu'elle procure du plaisir à l'agent qui le commet, cela est sans doute possible, mais ce plaisir n'est rien sans la jouissance que l'acte procure à Dieu lui-même. C'est en quoi le viol ici est un acte cultuel et le violeur djihadiste, un orant. C'est ce que confirme ce qu'il faut bien appeler sa liturgie où il s'érige en acte rituel s'accomplissant dans la piété.

La jouissance sainte du Dieu tourmenteur

C'est aussi ce que sous-tend sa théologie, soit le discours sur Dieu qu'il constitue en acte. Jouissance sainte, le viol, soit l'asservissement de la créature à l'ordre transcendant décrété par le Commandeur (la *charia*, c'est la parole même de Dieu), fait la jouissance même d'Allah. Ce dont la divinité promue par l'EI et le califat jouit, c'est de l'asservissement total de la Créature. Elle jouit de la communauté des croyants, l'*Umma*, pour autant justement qu'elle est asservie à l'Un de son commandement, absolu et transcendant. C'est, en d'autres termes, de la servitude comme telle que jouit la divinité djihadiste.



La femme réduite à la condition d'esclave en raison de son insoumission à Allah est l'objet sur lequel est appelée à s'exercer dans toute sa rigueur la loi de la servitude sacrée. C'est elle qui est offerte en sacrifice à Allah. Le djihadiste n'est que la médiation de la transaction sainte. Il sert la jouissance d'Allah en prélevant de la jouissance du corps de l'incroyante. En l'asservissant comme chose sexuelle dont il est loisible d'user et d'abuser dans la limite des règles de la *charia*, il donne corps à la jouissance de Dieu, il s'en fait l'incorporation. Tiendrait-on là le concept du totalitarisme à caractère religieux que promeut la politique du Califat ? Totalitarisme qui serait le mode de la jouissance divine lorsqu'elle est appelée à constituer, par

la coercition ou non, l'Un unifiant la collectivité. Le légalisme de la Loi-pour-la-Loi fondé dans la lettre de la *charia* serait le *modus operandi* de ce totalitarisme religieux dont l'*ultima ratio* serait donc à chercher dans la jouissance divine. De l'un à l'autre, du moyen et de la cause qu'il sert, le rapport ici est de nécessité.

Car le Dieu qui est au principe du discours djihadiste, soit du lien de société qu'instaure le califat de Abou Bakr Al-Baghdadi, n'est pas n'importe lequel. C'est un Dieu *tourmenteur*. C'est, pour le dire avec Lacan (8), le « Dieu sans figure », « réduit au point d'émission » de la Loi. C'est le Dieu Législateur dans sa guise de Volonté souveraine, indifférente à toute rationalité, notamment du Bien et du Mal, qui serait extérieure à la Loi qu'il édicte dans la *charia* (9). Ce Dieu de la Loi-pour-la-Loi propre à l'islam fondamentaliste est tyrannique : il jouit de la servitude. Celle-ci définit l'essence même de l'humanité dans son rapport à Dieu, soit sa condition onto-théologique telle que la décrète le Coran.

Ce Dieu est aussi une figure sanguinaire qui retire sa satisfaction de l'asservissement violent de l'incroyant. Les païens, les rebelles qui rejettent la *charia*, ne sont pas des sujets de droit, mais des objets de coercition passibles de mort : « leur sang est licite », ce que le djihadisme transmue aujourd'hui en devoir de tuer – le mécréant, l'infidèle chrétien ou juif et l'apostat musulman. Si l'esclavagisme est unanimement dénoncé de nos jours par l'appareil clérical de l'islam, toutes écoles confondues, il demeure qu'aux yeux de l'islamologue Éric Chaumont « l'esclavagisme n'a jamais fait l'objet d'une critique radicale, ni *a fortiori* de la moindre condamnation de principe dans le monde musulman représenté par ses oulémas » et, note-t-il encore, « c'est sous pression extérieure que les derniers pays esclavagistes qui étaient musulmans ont aboli l'esclavagisme [l'Arabie Saoudite en 1962, la Mauritanie en 1981]. De quasi-droit, celui-ci existe encore dans certains pays sahariens et, de fait, dans la péninsule arabe » (10).



Le phallicisme délirant de la société de l'islam fondamentaliste

La femme païenne, « l'idolâtre », voire pour la théologie de l'EI, et à l'encontre du Coran, la chrétienne et la juive, constituent les objets par excellence qui sont tout désignés pour constituer les objets de jouissance de la divinité tourmenteuse. L'asservissement sexuel de l'infidèle trouve là sa raison d'être. En cela il diffère des viols systématiques qui sont utilisés en temps de guerre comme armes de destruction massive et, le cas échéant, génocidaire. Dans sa facture djihadiste, le viol de l'esclave sexuelle est bel et bien un viol religieux, arc-bouté sur un discours théologique qui promeut la figure d'un Dieu tourmenteur.



Il a partie liée avec le statut du féminin dans la société de type califal. Ce n'est pas seulement que celle-ci se veuille androcentrique, institue la supériorité des hommes sur les femmes et la ségrégation de ces dernières, c'est qu'elle se fonde sur ce qu'il faut bien tenir pour la réjection du féminin comme tel, à vrai dire la forclusion de tout ce qui pourrait relever de l'ordre d'une Autre jouissance au-delà du phallus et sa père-version dans le Dieu de férocité. Ce phallicisme délirant, extrême et violent, qui va à abolir le féminin sinon à tuer les femmes élues en leur qualité de femmes, constitue le fond subjectif de l'islam fondamentaliste, quiétiste ou non. L'urgence de la réforme de l'entendement théologique en islam, qui aujourd'hui fait gravement symptôme pour l'humanité et en premier lieu pour les musulmans eux-mêmes, trouverait là sa raison et sa nécessité.

Athènes, le 3 janvier 2016

-
- 1 : Cf. entre autres, Hélène Sallon, « Comment l'État islamique a organisé son 'califat' », *Le Monde*, 11 décembre 2015, et « The Isis papers : a master plan for consolidating power », *The Guardian*, 7 décembre 2015, où on lira le document officiel de l'EI rédigé entre juillet et octobre 2014 : « Principles in the administration of the Islamic State ».
- 2 : Rukmini Callimachi, « ISIS enshrines a Theology of Rape », *The New York Times*, 13 août 2015, disponible en français sur www.rtbfb.be sous le titre « L'«État Islamique» et la théologie du viol : l'enquête édifiante du New York Times ».
- 3 : Cf. son magazine de propagande en ligne, *Dabiq*, daté du 12 octobre 2014, « La renaissance de l'esclavage avant l'heure », par référence au Jugement dernier.
- 4 : Cf. Roger Botte, « Le retour de l'esclavage », 12 mars 2015, sur www.huffingtonpost.fr
- 5 : Cf. Jinan avec Thierry Oberlé, *Esclave de Daech*, Fayard, novembre 2014, p. 116-130.
- 6 : Cf. Éric Chaumont, « Charia », in Mohammad Ali Amir-Moezzi [s/dir.], *Dictionnaire du Coran*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 2007, p. 828 & sq.
- 7 : Rukmini Callimachi, « L'Etat Islamique et la théologie du viol », *op. cit.*
- 8 : Jacques Lacan, « Kant avec Sade », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 772-773.
- 9 : Cf. Éric Chaumont, « Charia », *op. cit.*, p. 821.
- 10 : Éric Chaumont, « Esclave, esclavage », in *Dictionnaire du Coran*, *op. cit.*, p. 272. Selon wikipedia, la péninsule arabe comprend sept États : Arabie saoudite, Yémen, Oman, Qatar, Émirats arabes unis, Koweït, Bahrein.



Un fils de notre temps au Théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis

par Danièle Le Dantec



Grande idée vraiment de Jean Bellorini que d'avoir porté au théâtre (1) l'ultime roman de Odön von Horvath, écrivain hongrois, mais de langue et de culture allemande, qui se disait heureux de son manque d'enracinement et étranger « au concept de patrie, falsifié par le nationalisme »(2). Auteur dramatique, il fut interdit sur les scènes allemandes dès 1933 par le régime hitlérien, s'installa à Vienne pour continuer d'écrire, puis fut contraint à un exil plus radical en 1938, année de publication à Amsterdam d'*Un fils de notre temps*, et de sa mort accidentelle précoce à Paris, où il fut écrasé par un arbre, lors d'une tornade.

Dans l'adaptation théâtrale du roman –réalisée par des coupures dans le texte et par la création musicale collective qui lui est associée–, J.Bellorini fait prendre en charge le *je* soliste du narrateur par une équipe de quatre comédiens/musiciens, vêtus et chaussés comme des jeunes d'aujourd'hui dans leur vie quotidienne, mais bien différenciés par les couleurs qu'ils portent et par leurs instruments respectifs : clavier, guitare, violon, trompette.

Ces quatre constituent parfois un seul chœur narratif, mais le plus souvent, comme on le dit d'une équipe de relais, ils se *passent le témoin* (3) de la narration, et se le repassent tour à tour, l'un assumant seul, pour tel fragment du récit, l'expression vocale et gestuelle du comédien, sous un halo de lumière qui suit les mouvements de son corps, pendant que les autres –alors seulement musiciens– jouent chacun dans la pénombre. Ce partage requiert, pour le travail des voix, le déplacement des corps et le jeu de la lumière, une écoute et une harmonisation quant au tempo, homologues à celles qu'ont entre eux les musiciens quant au rythme et aux timbres. Des instants de noir complet ponctuent formidablement la mise en scène poétique de l'ensemble. Cette orchestration extrêmement réglée et précise de la partition romanesque est mise en jeu à chaque représentation, étant donnée la marge d'improvisation laissée par Bellorini aux comédiens/musiciens : la « possibilité d'être surpris et de devoir prendre à notre tour le personnage à l'endroit où le précédent l'a porté nous place dans un mouvement commun », déclare l'un d'entre eux (4).

Un autre ajoute (5) : « cette choralité se justifie aussi par le nombre d'échos que contient le texte ». Effectivement, le texte est construit comme un ensemble de variations autour de quelques motifs : la double figure du père ; le passage de la Grande guerre (encore classique malgré la boucherie) au « nettoyage » nazi, qui fait horreur au capitaine (figure du père idéal) et entraîne son suicide ; enfin la place des femmes et le combat inégal du désir amoureux contre l'ordre totalitaire.

Ces variations s'organisent selon une ligne tragique. À l'ouverture, l'enrôlement dans l'armée comme volontaire – choix forcé de la survie pour la jeunesse du temps, pseudo-réponse au réel du chômage et de la soupe populaire ; parallèlement, la sécurité trouvée dans le rang, la jouissance de s'incorporer à la masse quand on vous a conditionné à penser que « les individus ne comptent pas » (6) et que la guerre étant « la source de toute chose » (7), la patrie vous appelle.

À la fin du parcours, le dégoût de la patrie ; le retour sur la lettre d'adieu du capitaine qui n'a pas supporté que les soldats soient devenus des criminels ; l'envie de « nettoyer » (8) retournée contre les chefs qui l'ont promu, comme d'éliminer le minable chef comptable avec sa conception de la guerre commerciale, « car celui qui dit que l'individu ne compte pas, il mérite le canal » (9) ; l'uniforme blanc –Xqui ne servira plusX– sur le bonhomme de neige, assis dans le parc vide sur un banc : c'est le jeune homme revêtu de l'uniforme qui –Xà la différence du capitaine qui ne se sentait « plus de ce temps » (10)X– est mort en « fils de son temps » (11) solitaire, sorti du rang, mais pétrifié à jamais par le gel, qui menace de glacer le monde entier.

Sur le trajet qui conduit du point de départ à ce point final, des femmes. *L'instant de voir* (12) se joue à la fête foraine, quand une jeune femme, assise à la caisse du château hanté, arrête le regard du soldat et le fascine littéralement : sa voix le charme, évoquant en lui un souvenir d'enfance –Xcelui qui reviendra juste avant qu'il ne succombe.

La mort paradoxale du capitaine, ou plus encore le geste tenté par le soldat pour le sauver, qui se paye d'un bras blessé jusqu'à l'os, ouvre *le temps pour comprendre*. Celui-ci est ponctué par une suite d'événements : la lecture de la lettre du capitaine à sa femme, qui révèle le suicide de celui-ci ; l'aventure d'une nuit avec la veuve, qui se solde par une aggravation de la blessure au bras ; le surgissement du souvenir du capitaine dégoûté par l'opération de « nettoyage », retour de l'image et des mots de celui-ci qui décident de la course éperdue pour retrouver la demoiselle du château hanté ; l'impossible rencontre avec cette Anna aimée, mise en prison par un régime qui piétine le désir, la singularité des êtres, et finalement la vie.

Le moment de conclure tient essentiellement dans la lettre mise à la poste pour la demoiselle, « devenue une petite sœur » (13), et dans une question : la lettre arrivera-t-elle à destination ? Peut-être quelque chose en parviendra-t-il aux temps futurs, car l'enfant qui trouve dans le parc le bonhomme de neige, contrairement à sa mère qui l'accompagne, ne détourne pas le regard.

Un fils de notre temps, lu au travers de la mise en scène de Jean Bellorini, « résonne étrangement avec aujourd'hui », selon les mots de ce dernier (14), qui pose là, avec son équipe artistique (15) à Saint-Denis et partout où le spectacle s'est donné et se donnera, un acte politique majeur, en même temps qu'une création poétique de premier plan.



1 : Théâtre Gérard Philipe - Centre dramatique national de Saint-Denis, du 25 novembre au 11 décembre 2015. Dates de tournée 2016 : du 16 au 18 février à la Scène nationale d'Albi ; le 31 mars au Salmanazar à Eprenay ; le 9 avril à l'Espace Marcel Carné à Saint-Michel sur Orge ; 19 avril au Théâtre Le Passage à Fécamp.

2 : Odön von Horváth, *Un fils de notre temps*, trad. R. Lambrechts, Paris, Christian Bourgois, 10/18, 1991, cité dans la préface de H. Schwarzsinger, p.7.

3 : Selon Clément Durand, comédien/musicien (clavier), dans l'entretien accessible par le lien : http://www.theatregerardphilipe.com/cdn/sites/default/files/pdf/dossier_de_presse-unfils-web.pdf

4 : Selon Matthieu Tune, trompette, dans l'entretien cité.

5 : Selon Antoine Raffalli, violon, *ibid.*

6 : Leitmotiv du roman résumant l'idéologie nazie.

7 : Autre leitmotiv du roman évoquant l'idéologie nazie, et titre du 1^{er} chapitre.

8 : Langue nazie évoquant la nouvelle pratique de la guerre.

9 : *Un fils de notre temps*, *op. cit.*, p. 149.

10 : *Ibid.*, p. 72.

11 : *Ibid.*, p. 157 ; dernière formule du roman.

12 : Expression forgée par J. Lacan, ainsi que *le temps pour comprendre*, et *le moment de conclure*, « Le temps logique ou l'assertion de certitude anticipée. Un nouveau sophisme » [1945], *Écrits*, Paris, Seuil, 1966.

13 : *Un fils de notre temps*, *op. cit.*, p.151.

14 : Dans l'entretien cité plus haut.

15 : Mélodie-Amy Wallet, assistante à la mise en scène, est aussi au clavier hors scène, comme le personnage d'Anna, dans le roman.

Lacan Quotidien

publié par navarin éditeur

INFORME ET REFLÈTE 7 JOURS SUR 7 L'OPINION ÉCLAIRÉE

▪ comité de direction

directeur de la rédaction pierre-gilles guéguen pggueguen@orange.fr

directrice de la publication eve miller-rose eve.navarin@gmail.com

conseiller jacques-alain miller

▪ comité de lecture

anne-charlotte gauthier, pierre-gilles guéguen, catherine lazarus-matet, jacques-alain miller, eve miller-rose, eric zuliani

▪ équipe

édition cécile favreau, luc garcia

diffusion éric zuliani

designers viktor&william francboizel vwfcbzl@gmail.com

technique mark francboizel & olivier ripoll

médiateur patachón valdès patachon.valdes@gmail.com

▪ suivre Lacan Quotidien :

Vous pouvez vous inscrire à la liste de diffusion de *Lacan Quotidien* sur le site lacanquotidien.fr

et suivre sur Twitter [@lacanquotidien](https://twitter.com/lacanquotidien)

▪ ecf-messenger@yahooigroupes.fr ▫ liste d'information des actualités de l'école de la cause freudienne et des acf ▫ responsable : éric zuliani

▪ pipolnews@europsychoanalysis.eu ▫ liste de diffusion de l'eurofédération de psychanalyse ▫ responsable : marie-claude sureau

▪ amp-uqbar@elistas.net ▫ liste de diffusion de l'association mondiale de psychanalyse ▫ responsable : marta davidovich

▪ secretary@amp-nls.org ▫ liste de diffusion de la new lacanian school of psychoanalysis ▫ responsables : Florencia Shanahan et Anne Béraud

▪ EBP-Veredas@yahoogrupos.com.br ▫ uma lista sobre a psicanálise de difusão privada e promovida pela AMP em sintonia com a escola brasileira de psicanálise ▫ moderator : patricia badari ▫ traduction lacan quotidien au brésil : maria do carmo dias batista

• *À l'attention des auteurs*

Les propositions de textes pour une publication dans Lacan Quotidien sont à adresser par mail (pierre-gilles guéguen pggueguen@orange.fr) ou directement sur le site lacanquotidien.fr en cliquant sur "proposez un article",

Sous fichier Word □ Police : Calibri □ Taille des caractères : 12 □ Interligne : 1,15 □

Paragraphe : Justifié □ Notes : à la fin du texte, police 10 •

• *À l'attention des auteurs & éditeurs*

Pour la rubrique Critique de Livres, veuillez adresser vos ouvrages, à NAVARIN

ÉDITEUR, la Rédaction de Lacan Quotidien – 1 rue Huysmans 75006 Paris.